



MB KIDS

RÈGLEMENT MB KIDS

SAMEDI 1^{er} JUILLET 2023

SOMMAIRE

1. GÉNÉRALITÉS.....	2
A. L'événement.....	2
B. L'épreuve : MB Kids.....	2
2. INSCRIPTIONS & DOSSARDS.....	2
A. Modalités d'inscription.....	2
B. Tarifs & paiement.....	2
C. Compris dans l'inscription.....	3
D. Modification d'inscription et désistement.....	3
E. Retrait des dossards.....	4
3. CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	4
A. Conditions de participation.....	4
B. Catégories.....	5
C. Équipement et matériel obligatoire.....	5
4. DÉROULÉ DE L'ÉPREUVE.....	6
A. Parcours.....	6
B. Abandon.....	6
C. Assurance.....	6
5. CLASSEMENTS & REMISES DES PRIX.....	6
6. CAS DE FORCE MAJEURE.....	7
7. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT.....	7
A. Réclamations.....	7
B. Sanctions.....	7
C. Droits à l'image.....	8
D. Loi informatique.....	8
E. Acceptation du règlement.....	8

1. GÉNÉRALITÉS

A. L'événement

L'événement MB Race est organisé par l'**Association MB Race**.

Coordonnées de l'organisation :

Association MB Race
1051 Avenue de Genève
74700 SALLANCHES
contact@mb-race.com

L'événement MB Race se déroule au sein des villages de Megève et Combloux les Vendredi 30 juin, Samedi 1^{er} et Dimanche 2 Juillet 2023 et proposera 10 épreuves.

B. L'épreuve : MB Kids

L'épreuve MB Kids est une course de VTT pour enfants.

Date : Samedi 1^{er} Juillet 2022

Lieu : Au Lac du Biotope à Combloux

Horaires : de 9h00 à 13h00

La MB Kids est ouverte à tous les enfants de 7 à 14 ans - sur présentation d'une autorisation parentale.

2. INSCRIPTIONS & DOSSARDS

A. Modalités d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à tous, à partir du **Judi 01 décembre 2022** à 12h00 et sont accessibles en ligne via le site www.mb-race.com qui renvoi à la plateforme d'inscription Livetrail. La date limite des inscriptions en ligne est le **Judi 29 juin 2023** à minuit - sous réserve de places encore disponibles à cette date.

L'organisation offre la possibilité de s'inscrire sur place le 30 juin 2023 à Megève, au niveau du Palais de Sport sur les mêmes créneaux horaires que ceux des retraits de dossards, ainsi que le Samedi 1^{er} Juillet 2023 au Lac du Biotope à Combloux, de 8h00 à 9h00 du matin.

Attention, une inscription est considérée valide lorsque le montant d'engagement est réglé et qu'une licence ou un certificat médical ont été présentés et validés par l'organisation.

B. Tarifs & paiement

Le montant de l'inscription est fixé comme suit :

- MB Kids : 15 €

Des frais de gestion de dossier seront appliqués en complément du montant de l'inscription.

Le règlement des frais d'inscription devra se faire avant le Jeudi 29 Juin 2023 à minuit. Au-delà de cette date, les concurrents n'ayant pas réglés leur inscription seront considérés comme non partants.

C. Compris dans l'inscription

L'inscription comprend pour chaque participant à la MB Kids :

- Les frais de participation à la course
- Le ravitaillement des Kids
- Un T-shirt MB Kids
- Une médaille
- Accès gratuit aux animations

D. Modification d'inscription et désistement

❖ **Modification de l'inscription**

Les participants peuvent à tout moment modifier certaines informations sur leur fiche coureur via la plateforme d'inscription. En cas de changement de coordonnées, ou d'informations importantes, merci d'en informer l'organisation par e-mail à l'adresse contact@mb-race.com.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La revente d'un dossard est par conséquent interdite !

❖ **Désistement**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement, à l'exception de 2 cas de figure :

- Un accident, une maladie grave ou un décès de lui-même,
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant ses ascendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par une autorité compétente qui délivrera un certificat médical.

Toute demande de remboursement devra nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours calendaires qui suivent la manifestation (cachet de la poste faisant foi). Les demandes seront traitées dans les mois qui suivent l'épreuve.

Le remboursement de l'inscription s'effectuera de la façon suivante :

- 100% du montant de l'inscription moins les frais de dossier et option

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption de l'épreuve ou d'annulation le jour même suite à des faits extérieurs.

E. Retrait des dossards

Le retrait des dossards se tiendra :

- Vendredi 30 juin 2023 de 14h00 à 22h30 sur le parking du Palais des Sports de Megève
- Samedi 1^{er} Juillet de 8h00 à 9h00 au Lac du Biotope à Combloux

Chaque enfant devra obligatoirement présenter lors du retrait des dossards les documents suivants :

- **Pour les mineurs** : une autorisation parentale
- **Pour tous** : la confirmation d'inscription (numérique ou papier)
- **Pour tous** : une pièce d'identité

Bien que ce ne soit pas obligatoire, l'organisateur recommande vivement à chaque participant de faire établir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du VTT en montagne.

Attention : sans la présentation des éléments cités ci-dessus, l'organisation ne pourra pas vous délivrer votre dossard et vous ne serez donc pas autorisés à prendre le départ de la course.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

A. Conditions de participation

Pour pouvoir participer à la MB Kids, les enfants doivent être en conformité avec les critères suivants :

- S'être acquitté des droits d'inscription,
- Se conformer au présent règlement,
- Se conformer à l'équipement obligatoire (Article 4.C.)
- Présenter lors du retrait des inscriptions les documents obligatoires (Article 2.E.)
- Être minimum en catégorie Poussin

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents.

B. Catégories

La MB Kids est ouverte à tous les enfants ayant entre 7 et 14 ans. Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans les catégories. Les enfants seront répartis par groupe en fonction de leurs âges et de leur niveau pour réaliser la course.

Les catégories établies sur la MB Kids, sont celles précisées ci-dessous :

CATÉGORIES	ÂGE AU 31/12/2022	ANNÉE DE NAISSANCE
POUSSINS	7 / 8 ANS	2015 / 2016
PUPILLES	9 / 10 ANS	2013 / 2014
BENJAMINS	11 / 12 ANS	2011 / 2012
MINIMES	13 / 14 ANS	2009 / 2010

C. Équipement et matériel obligatoire

Chaque participant doit avoir une tenue en rapport avec la pratique du VTT en montagne. Le **port du casque rigide, avec jugulaire attachée, est obligatoire** pendant toute la durée de l'épreuve. Il est conseillé aux participants d'utiliser des protections (pour les genoux, coudes, dorsales, casque intégral).

Il est conseillé d'emporter lunette de soleil et crème solaire mais aussi un vêtement chaud et un vêtement de pluie, la météo en montagne est très changeante.

Attention : L'organisation se réserve le droit d'effectuer un contrôle de ces équipements avant le départ, pendant la course ou à l'arrivée. Toutes les personnes n'ayant pas la totalité de ces équipements obligatoires seront mises hors course.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité, aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien - le matériel utilisé par l'enfant participant doit ainsi être contrôlé par ses parents avant le départ de manière à avoir un vélo en bon état de marche pour la course.

La plaque de cadre fournie par l'organisation doit être fixée sur le guidon de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de l'organisation à l'exclusion de tout autre et doivent être conservés dans leur configuration originale.

4. DÉROULÉ DE L'ÉPREUVE

A. Parcours

❖ Parcours

Le parcours de la course MB Kids est balisé par de la rubalise, des bénévoles signaleurs sont également présents en certains points pour indiquer le parcours à suivre, encadrer la course et veiller à la sécurité des enfants.

La MB Kids se constitue de différents parcours de différentes distances et difficultés en fonction de la catégorie d'âge des enfants.

❖ Modification du parcours

L'organisation se réserve le droit de modification du parcours en tout temps, dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité.

❖ Respect de l'environnement

A la vue de la beauté de la région et du site qui accueille la course, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement - ne pas jeter de déchets par terre, ne pas sortir des itinéraires balisés ... Des zones de réceptacles seront mises en place sur le lieu de la course et au sein du Village.

❖ Respect du code de la route

Chaque coureur doit respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation. Le non-respect de celui-ci peut entraîner la mise hors course du coureur.

B. Abandon

Pour des raisons de sécurité, chaque coureur ayant abandonné devra soit se rendre jusqu'au point de contrôle le plus proche (bénévoles) pour annoncer son abandon, soit téléphoner au numéro « abandon » qui lui sera indiqué sur la plaque de cadre (distribuée lors du retrait des inscriptions). Tout abandon est définitif.

C. Assurance

L'organisation contracte une assurance Responsabilité civile souscrite par la FFC qui couvre votre responsabilité lors de l'organisation d'épreuves ou manifestations sportives sous l'égide FFC.

Pour les licenciés FFC, ils sont couverts par leur licences FFC (RC et Individuel Accident). Pour les non-licenciés, l'organisation vous conseille de contracter une assurance individuelle accident ou de vérifier que leur police d'assurance comprend cette garantie.

5. CLASSEMENTS & REMISES DES PRIX

Les vainqueurs dans les différentes catégories sont les enfants ayant accompli l'intégralité du parcours en un minimum de temps.

Une cérémonie de remise des prix sera effectuée juste après la course. Elle récompensera les 1ères filles et 1ers garçons des 4 catégories.

6. CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, l'épreuve devrait être modifiée, écourtée ou annulée.

Sont définis comme cas de force majeure : les raisons de sécurité, les intempéries, les attentats ou tout autres événements imprévisibles (hors pandémie), irrésistibles et extérieurs à la volonté des parties, qui pourraient laisser craindre un mauvais déroulement de l'événement.

Toutes modifications, y compris en cas de force majeure, de ce règlement pourra être publiée notamment par voie d'annonce sur le site internet de l'événement mb-race.com. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement. Tout participant sera réputé comme avoir accepté le changement ou la modification à compter de la date d'entrée en vigueur, du simple fait de sa participation à l'épreuve

7. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les textes du présent règlement sont régis par la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.) et plus généralement par l'Union Cycliste Internationale (U.C.I.). Tout sujet d'article non-abordé dans le présent document adopte automatiquement l'application définie sur ces textes de référence.

Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations et de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants.

A. Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au directeur de course ou aux arbitres UCI et FFC dans un délai maximum de trente minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de trente minutes après l'affichage des temps finaux.

B. Sanctions

Les infractions aux règles mentionnées dans ce règlement, les tentatives de tricheries, non-respect des personnes impliquées dans l'organisation, absence de passage à une zone de contrôle seront punies par le comité d'organisation (pénalités, mise hors course).

C. Droits à l'image

Par sa participation à la MB RACE 2023, chaque concurrent autorise expressément la MB Race (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la MB Race en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

D. Loi informatique

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous les fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant un e-mail, fax ou courrier.

E. Acceptation du règlement

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site internet www.mb-race.com ainsi que sur place le jour de la compétition sur le village de l'évènement.